

L'Angleterre est un pays très majoritairement protestant. À la différence de la France, la monarchie est limitée : le roi partage son pouvoir depuis le Moyen Âge avec un Parlement. Après une période de troubles durant laquelle le régime était une république (1649-1660), le Parlement rappelle au pouvoir un roi : Charles II Stuart. Mais aussitôt Charles II et le Parlement s'opposent sur la religion et les prérogatives de chacun.

➤ Quelles sont les oppositions entre le roi et le Parlement ? Quelles grandes lois en résultent ?



1 Portrait de Charles II (1660-1685)

(Thomas Hawker, vers 1680, National Portrait Gallery, Londres).

Charles II Stuart est rappelé sur le trône en 1660 après le rétablissement de la monarchie par le Parlement.



VOCABULAIRE

Une monarchie limitée : un régime politique dans lequel le roi partage son pouvoir avec un Parlement élu.

Le Parlement anglais : il se compose de deux assemblées, la chambre des communes élue et la chambre des Lords. Le Parlement vote les impôts et les lois.

Un bill : une loi votée par le Parlement. Le roi pouvait s'y opposer en mettant son veto.

L'Habeas corpus : la loi anglaise qui empêche d'emprisonner une personne de façon arbitraire.

2 L'accord secret entre Charles II et Louis XIV (1670)

« Charles II, le seigneur roi de Grande-Bretagne, étant convaincu de la vérité de la religion catholique, et résolu d'en faire sa déclaration et de se réconcilier avec l'Église romaine aussitôt que le bien des affaires de son royaume le lui pourra permettre, a tout sujet d'espérer qu'aucun de ses sujets ne manquera jamais à l'obéissance que tous les peuples doivent à leurs souverains [...]. »

Louis XIV, voulant en cette occasion donner au seigneur roi de la Grande-Bretagne des preuves indubitables de la sincérité de son amitié, et contribuer au bon succès d'un dessein si utile au roi de la Grande-Bretagne et à toute la religion catholique, a promis et promet de lui donner la somme de deux millions de livres tournois (monnaie française). »

Article du traité secret de Douvres entre Louis XIV et Charles II (1670).

3 La tentation de l'absolutisme

Gilbert Burnet dresse le portrait de Charles II.

« Il ne se regarderait pas comme roi, disait-il, tant que des individus réunis en Assemblée s'occuperaient de ses affaires et éplucheraient ses comptes et les actes de ses ministres [...]. Lorsqu'il parlait sans contrainte, il ne pouvait s'empêcher de se prononcer contre la liberté que se donnait tout le monde d'examiner les matières de religion, car de l'examen des matières religieuses, on passe à celles des matières politiques [...]. Ses observations sur le gouvernement de France l'avaient amené à ce sentiment qu'un roi dont la puissance était limitée et dont les ministres étaient responsables devant un Parlement n'était roi que de nom. »

Gilbert Burnet, historien et théologien écossais (1643-1715), *Histoire de mon temps* (publié en 1724 par son fils).

L'Angleterre est un pays très majoritairement protestant. À la différence de la France, la monarchie est limitée : le roi partage son pouvoir depuis le Moyen Âge avec un Parlement. Après une période de troubles durant laquelle le régime était une république (1649-1660), le Parlement rappelle au pouvoir un roi : Charles II Stuart. Mais aussitôt Charles II et le Parlement s'opposent sur la religion et les prérogatives de chacun.

➤ Quelles sont les oppositions entre le roi et le Parlement ? Quelles grandes lois en résultent ?



1 Portrait de Charles II (1660-1685)

(Thomas Hawker, vers 1680, National Portrait Gallery, Londres).

Charles II Stuart est rappelé sur le trône en 1660 après le rétablissement de la monarchie par le Parlement.

VOCABULAIRE

Une monarchie limitée : un régime politique dans lequel le roi partage son pouvoir avec un Parlement élu.

Le Parlement anglais : il se compose de deux assemblées, la chambre des communes élue et la chambre des Lords. Le Parlement vote les impôts et les lois.

Un bill : une loi votée par le Parlement. Le roi pouvait s'y opposer en mettant son veto.

L'Habeas corpus : la loi anglaise qui empêche d'emprisonner une personne de façon arbitraire.

2 L'accord secret entre Charles II et Louis XIV (1670)

« Charles II, le seigneur roi de Grande-Bretagne, étant convaincu de la vérité de la religion catholique, et résolu d'en faire sa déclaration et de se réconcilier avec l'Église romaine aussitôt que le bien des affaires de son royaume le lui pourra permettre, a tout sujet d'espérer qu'aucun de ses sujets ne manquera jamais à l'obéissance que tous les peuples doivent à leurs souverains [...]. »

Louis XIV, voulant en cette occasion donner au seigneur roi de la Grande-Bretagne des preuves indubitables de la sincérité de son amitié, et contribuer au bon succès d'un dessein si utile au roi de la Grande-Bretagne et à toute la religion catholique, a promis et promet de lui donner la somme de deux millions de livres tournois (monnaie française). »

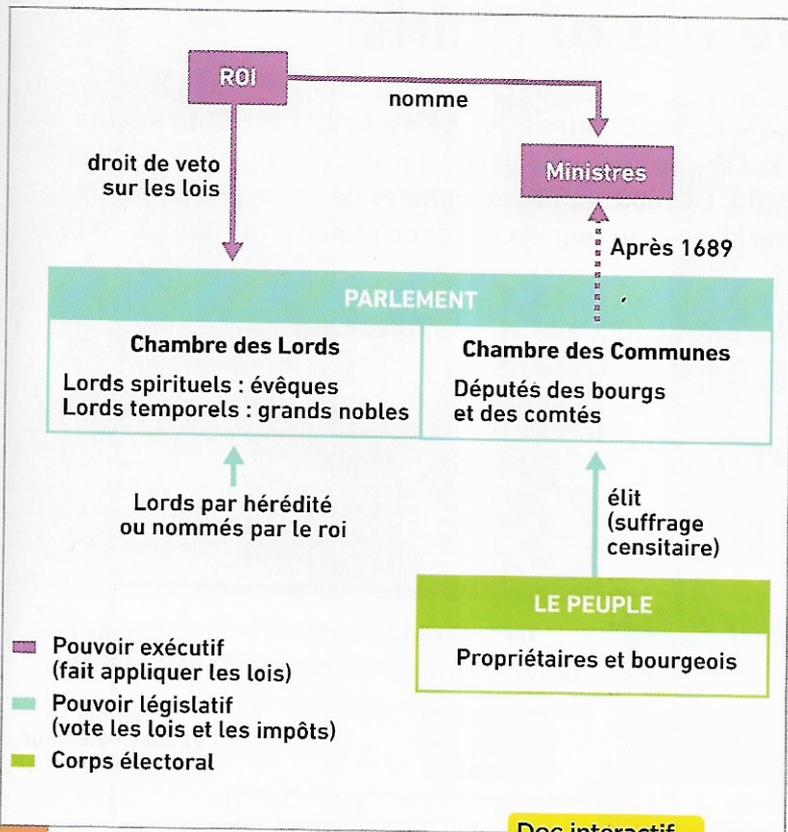
Article du traité secret de Douvres entre Louis XIV et Charles II (1670).

3 La tentation de l'absolutisme

Gilbert Burnet dresse le portrait de Charles II.

« Il ne se regarderait pas comme roi, disait-il, tant que des individus réunis en Assemblée s'occuperaient de ses affaires et éplucheraient ses comptes et les actes de ses ministres [...]. Lorsqu'il parlait sans contrainte, il ne pouvait s'empêcher de se prononcer contre la liberté que se donnait tout le monde d'examiner les matières de religion, car de l'examen des matières religieuses, on passe à celles des matières politiques [...]. Ses observations sur le gouvernement de France l'avaient amené à ce sentiment qu'un roi dont la puissance était limitée et dont les ministres étaient responsables devant un Parlement n'était roi que de nom. »

Gilbert Burnet, historien et théologien écossais (1643-1715), *Histoire de mon temps* (publié en 1724 par son fils).



4 Le système politique anglais

Doc interactif

Manuel numérique

5 Le bill du test (1673)

Les officiers du roi (ceux qui exercent une fonction publique) doivent prêter le serment suivant.

« Je professe, témoigne et déclare de tout mon cœur, en présence de Dieu Tout-Puissant, que je ne crois point, en ma conscience, que l'Église romaine soit la seule Église catholique et universelle du Christ, hors de laquelle il n'y ait point de salut ; ou que le pape ait aucune juridiction ou suprématie sur l'Église catholique en général, ni sur moi en particulier ; ou qu'il appartienne à l'Église romaine seule de juger du sens et de l'interprétation des saintes écritures [...] ; que je ne crois point que la Vierge Marie ou aucun autre saint, doivent être adorés ou servis, ni qu'on doive leur adresser des prières. Je renonce et désavoue toutes les doctrines et propositions ci-dessus, comme fausses, erronées, et contraires à la parole de Dieu et à la religion. »

Charles II puis son frère et successeur Jacques II ont accordé à leurs partisans, catholiques, de nombreuses dispenses du serment. Ces dispenses, combattues par le Parlement, ont contribué fortement à la révolution de 1688 qui renversa Jacques II (voir p. 198). Le serment a été aboli en Angleterre en 1829.

Point de passage

6 L'Habeas corpus (1679)

Le Parlement anglais adopte la loi de l'Habeas corpus qui empêche les emprisonnements arbitraires.

« Sur présentation d'une ordonnance d'*Habeas corpus*, les officiers du roi devront, dans les trois jours, présenter le prisonnier devant le Lord chancelier ou devant les juges [...] afin que les vraies causes de sa détention ou de son emprisonnement lui soient communiquées. Après quoi, dans les deux jours qui suivront la présentation de l'intéressé devant eux, le Lord chancelier [...] ou les juges délivreront le prisonnier après avoir pris son engagement assorti d'une caution [...]. Cette caution servira de garantie pour assurer que le prisonnier se rendra devant ses juges lorsque le tribunal siégera. Cependant, pour certains crimes, la loi empêche de bénéficier d'une liberté sous caution [...].

Tout prisonnier peut demander une ordonnance d'*Habeas corpus* et toute personne pourra demander un *Habeas corpus* en faveur d'un prisonnier. »

QUESTIONS

- Doc. 4** Quel est le pouvoir des chambres ? Quelle est celle qui représente le mieux la nation ? Justifiez.
- Doc. 2 et 3** Quelles sont les positions de Charles II dans les domaines religieux et politique ?
- Doc. 5** Qui a fait cette loi ? À quelle religion doivent appartenir les officiers ?
- Doc. 6** En France, comment s'appelle la lettre qui permet d'emprisonner quelqu'un par simple volonté royale ? En Angleterre, à quelle condition peut-on emprisonner une personne à partir de 1679 ?

Synthèse Dans une courte synthèse, montrez comment le Parlement s'oppose au roi : les aspirations du roi (doc. 1, 2 et 3), la réaction du Parlement (doc. 4, 5 et 6).

ANALYSER UN TEXTE

L'*Habeas corpus* (doc. 6)

- Présentez le texte.
- Qui peut demander une ordonnance d'*Habeas corpus* ?
- À quelle condition peut-on désormais emprisonner une personne ? La détention provisoire (en attente d'un jugement) est-elle possible ? Justifiez.
- Qu'est-ce qui explique le vote de cette loi (doc. 1 à 3) ?